



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux



4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

Localisation du projet sur fond de carte IGN

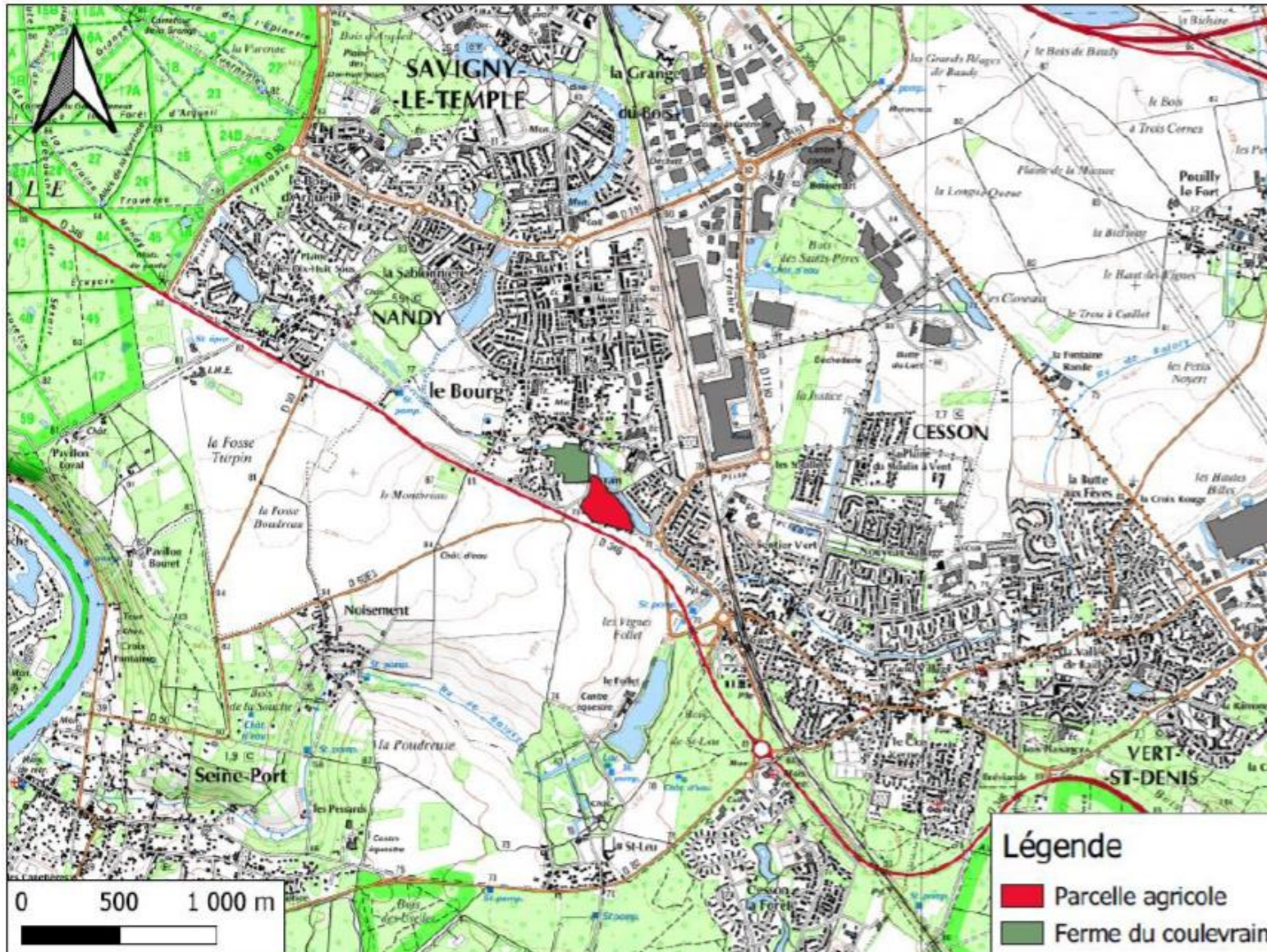
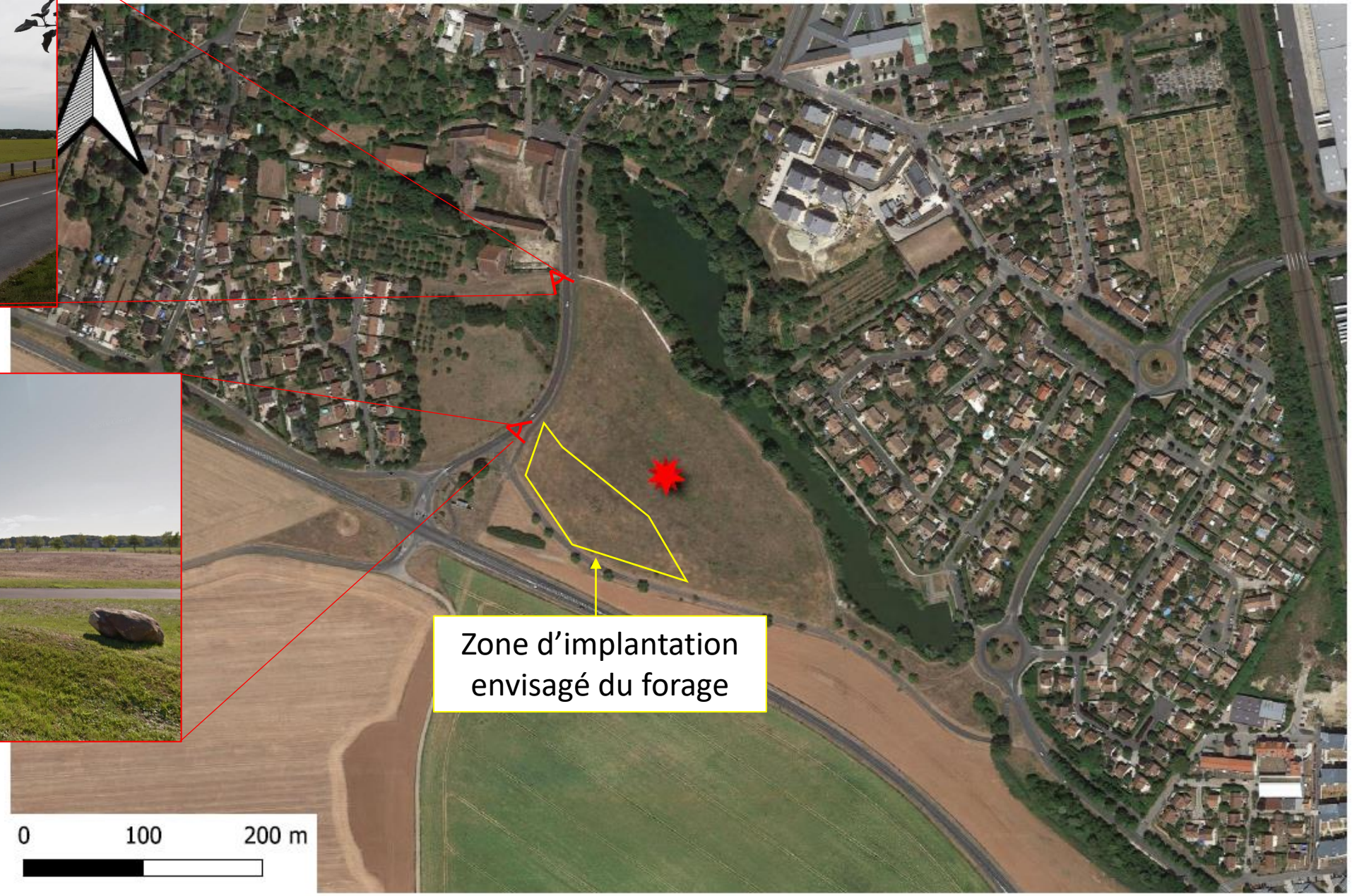
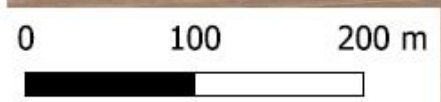


Photo du projet

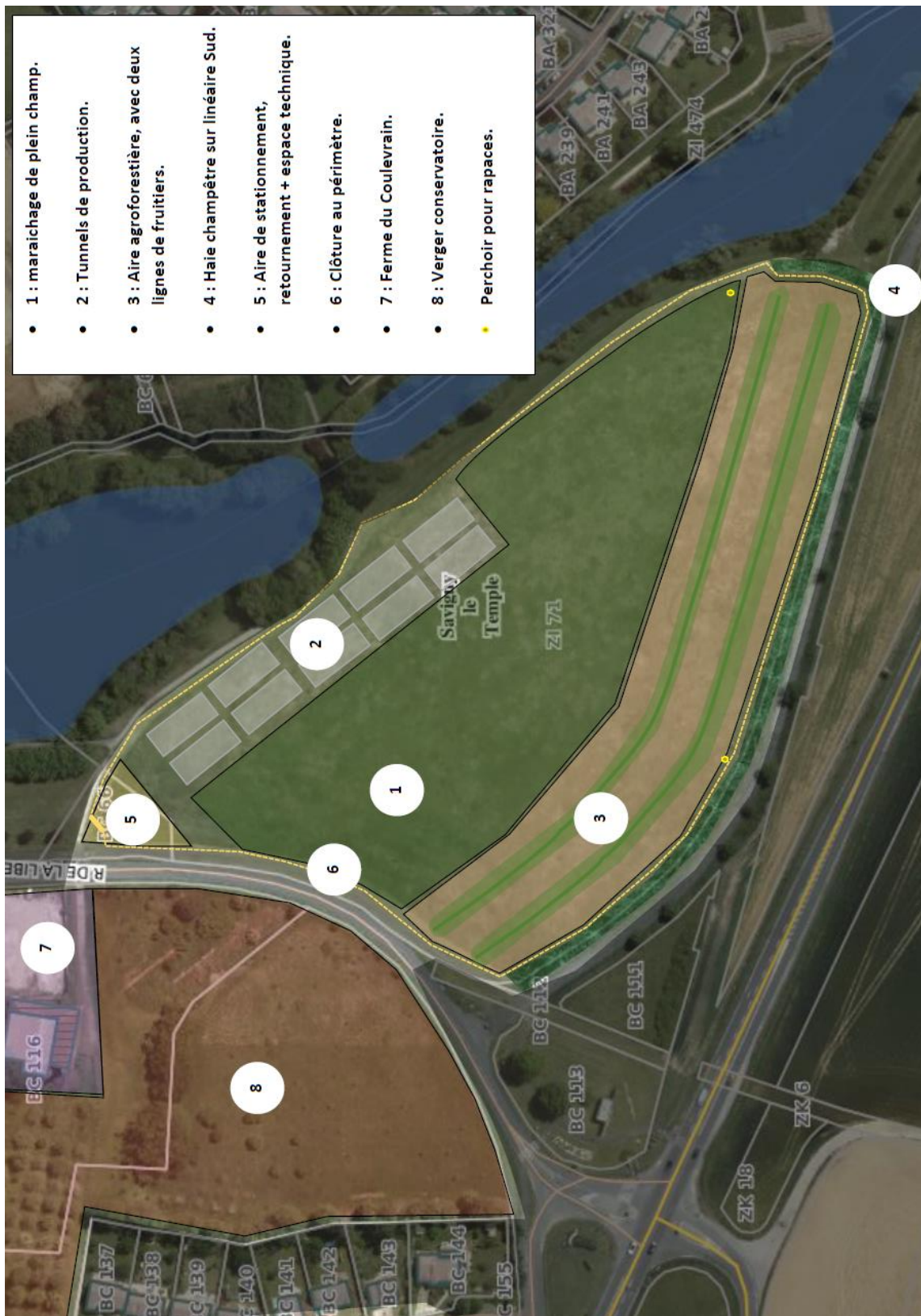


Zone d'implantation envisagé du forage



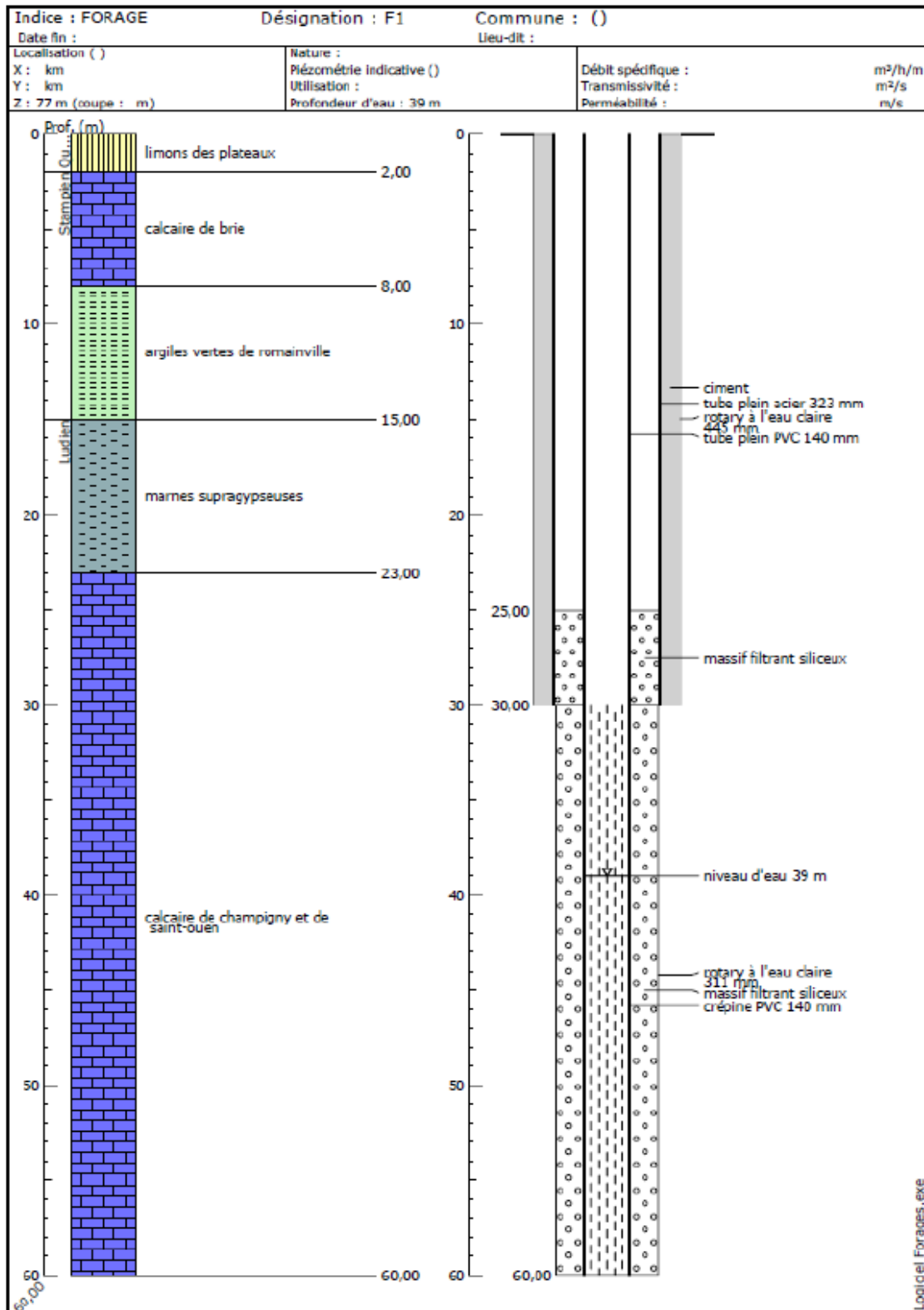


ANNEXE 1

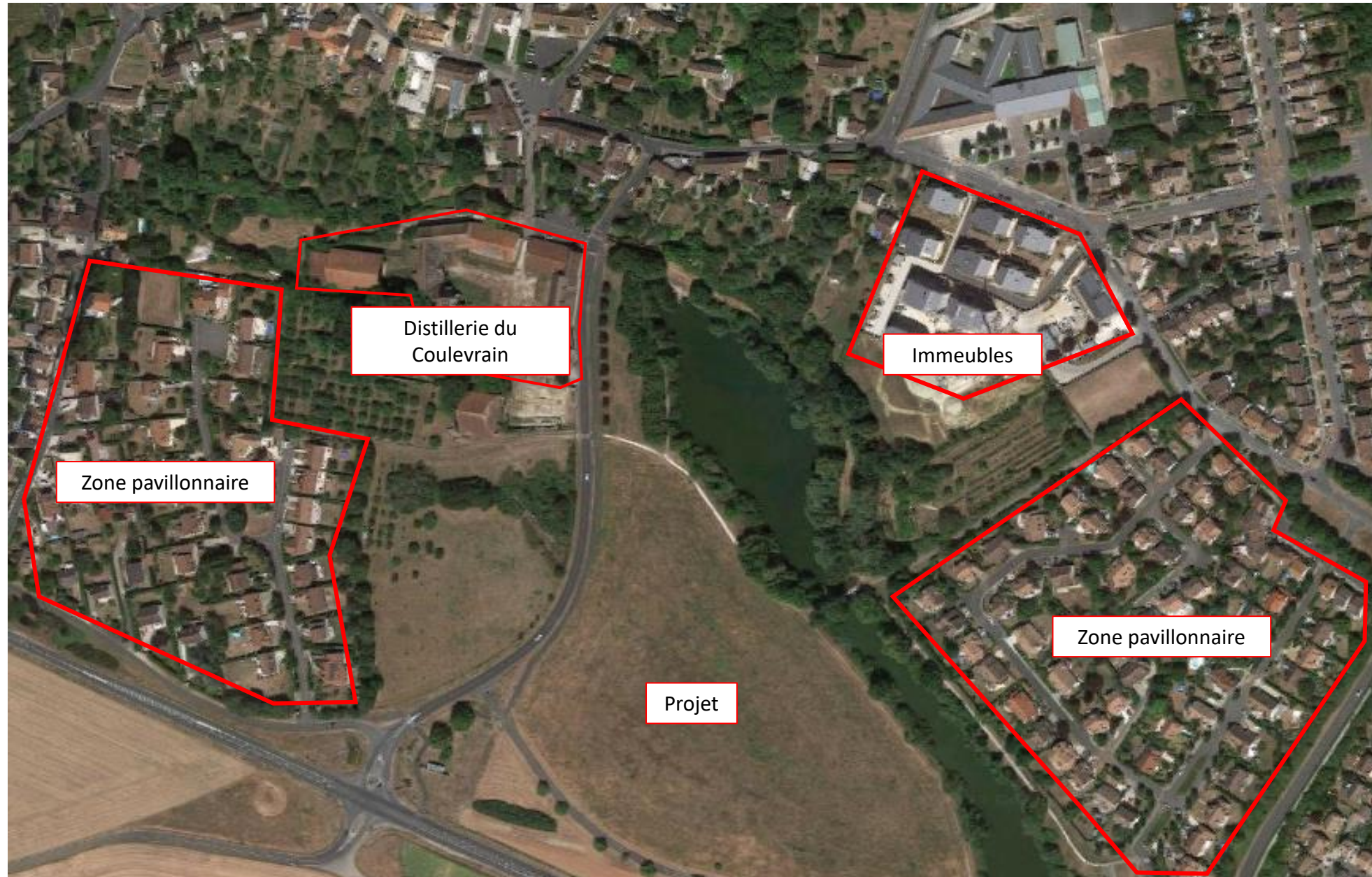




ANNEXE 2



Plan des abords du projet et occupation du sol



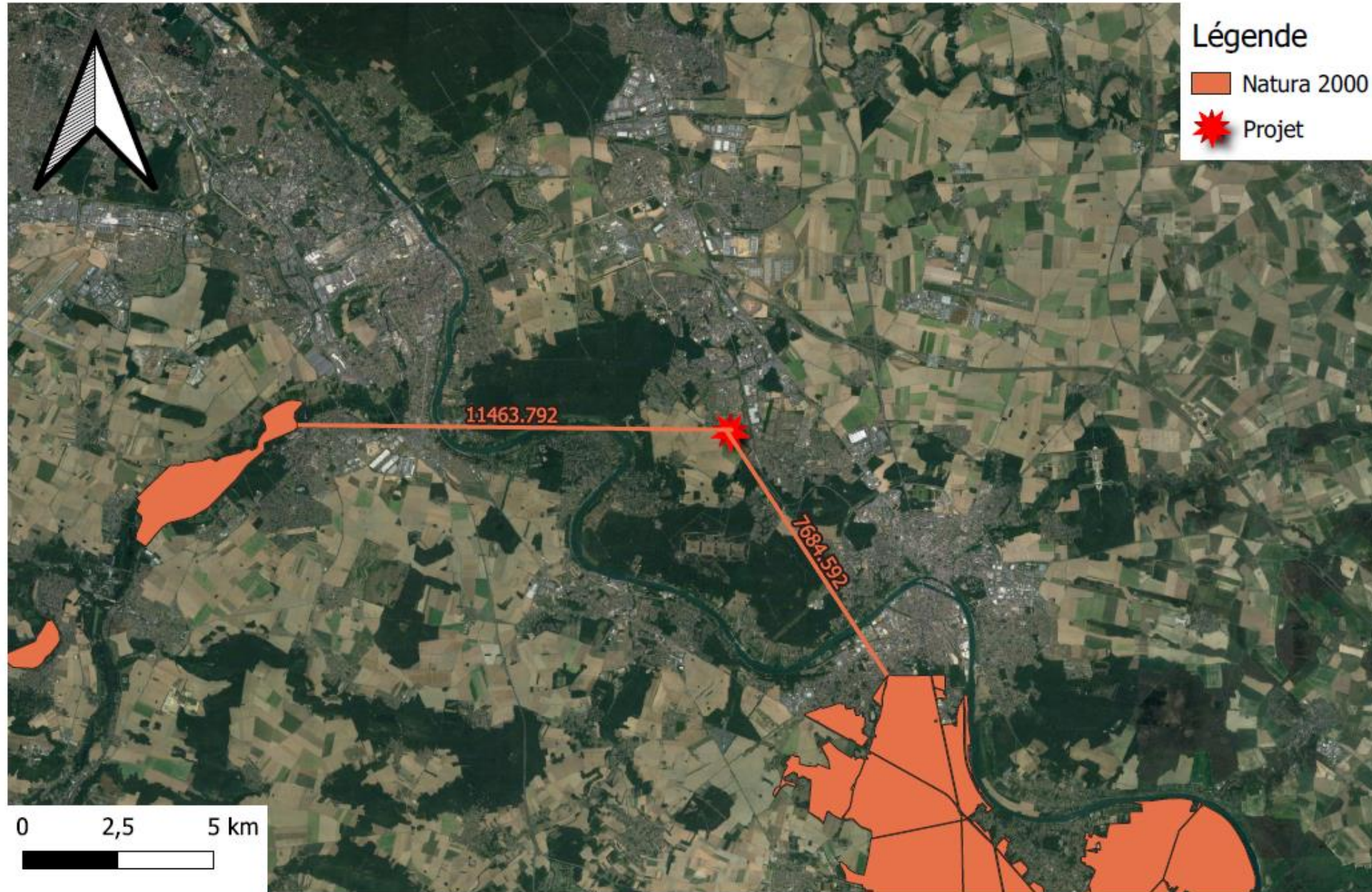
Distance Projet – ZNIEFF 1



Distance Projet – ZNIEFF 2



Distance Projet – Natura 2000



Localisations des zones humides au niveau du projet





Le projet regroupe les parcelles 66 et 71 de la section ZI et la parcelle 116 de la section BC (**Figure 2**).

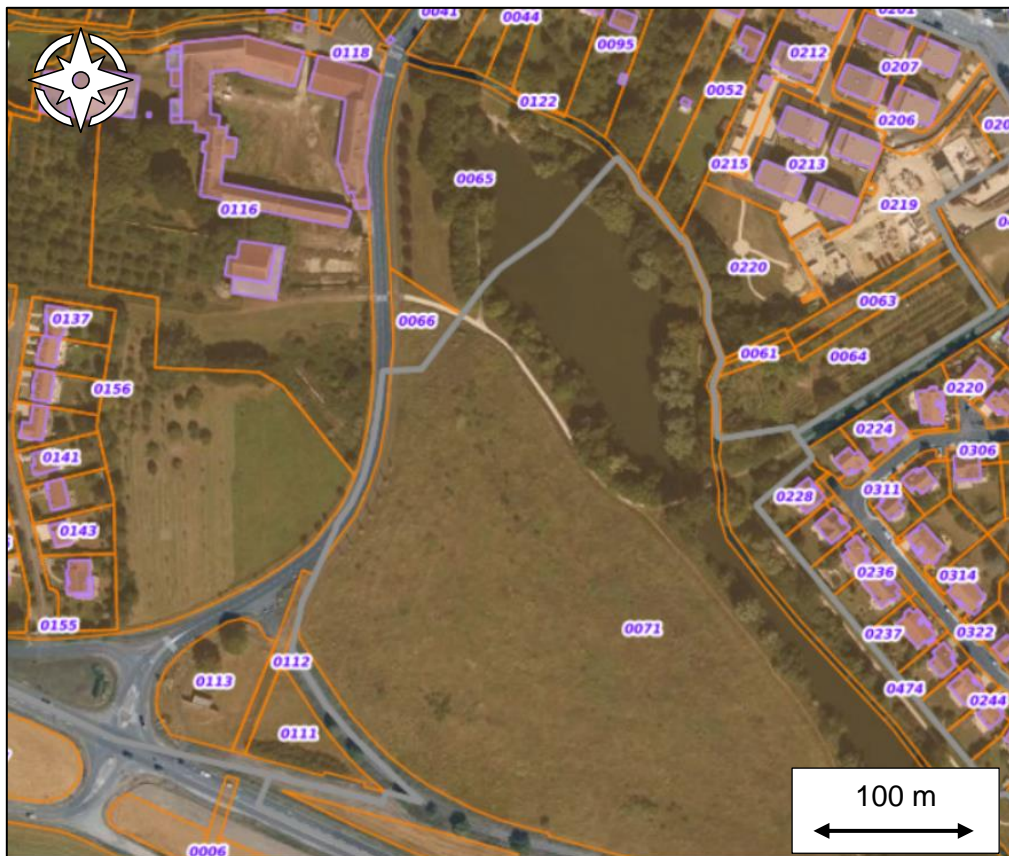


Figure 2 - Parcelles cadastrales concernées par le projet

A ce jour, la parcelle 116 de la section BC est occupée par un verger et la distillerie du Coulevrain. Les parcelles 66 et 71 de la section ZI ne sont pas occupées.

Une étude réalisée par un ingénieur agronome a permis d'évaluer les besoins en eau entre 2400 m³ à 3000 m³ par ha soit 7200 à 9000 m³ d'eau au total, par an. Dans l'optique de ne pas puiser dans l'eau potable de la ville, la mairie de Savigny-le-Temple a fait réaliser une étude hydrogéologique afin d'évaluer la ressource en eau disponible au droit du projet. Ainsi, la satisfaction des besoins en eau nécessitera la réalisation d'un forage de 60 m de profondeur captant l'aquifère du Champigny. Le prélèvement sera soumis au système de gestion collectif de l'eau prélevable attribuée à l'activité agricole de la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France. Aussi, pour une mise en œuvre du projet courant 2024, il sera possible de postuler pour l'attribution d'un quota d'eau dans la limite de **5000 m³/an**. Ce volume d'eau sera prélevé sur la période estivale d'irrigation allant de juin à septembre à un débit qui **restera inférieur à 8 m³/h**, permettant de rester sous le seuil de l'autorisation.

Le projet rentre dans le cadre d'une démarche d'agriculture durable. La distribution de l'eau sera assurée par un système d'irrigation goutte à goutte permettant un apport d'eau directement à la zone des racine des plantes en quantité suffisante, a tout instant afin de palier aux besoins de la



plante et permettre un développement optimal tout en économisant l'eau. Par ailleurs la culture sera certifiée FR-BIO-01. Une partie de la parcelle sera allouée à de la culture agroforestière avec deux lignes d'arbres fruitiers. Par ailleurs, des perchoirs à rapace seront implantés afin de préserver les cultures des petits rongeurs.

L'aire de maraichage de plein champ sera allouée à la culture de plusieurs espèces (non définies à ce jour). Enfin, une portion de la culture se fera sous tunnel de production (environ 10 % de l'exploitation globale). Le schéma de principe en **Annexe 1** présente le découpage de la parcelle dans le cadre de la future exploitation. La mise en œuvre du projet est prévue pour **Mars 2024**.

3. Caractéristique du forage

En considérant une implantation du forage en amont topographique de l'exploitation agricole, l'exploitation dans de bonne condition de la nappe du Calcaire de Champigny nécessitera la réalisation d'un forage de 60 m de profondeur.

Les terrains entre la surface et le toit du Champigny (0 – 30 m) seront forés au rotary 445 mm et seront masqués par un tube en acier 323 mm qui sera cimenté à l'extrados. Au droit de l'aquifère, le forage sera repris en diamètre 311 mm avec pose d'une crépine en PVC 140x160 mm avec gravillonnage.

Une coupe géologique et technique de l'ouvrage est présentée en **Annexe 2**.

Dans la région, la nappe des Calcaires de Champigny est classée Zone de Répartition des Eaux. Pour rappel, le volume d'eau prélevé à la nappe n'excèdera pas 5 000 m³ par an. Ce prélèvement se fera durant la période estivale, allant de juin à septembre. Afin de demeurer sous le seuil de l'autorisation, le débit de prélèvement instantané demeurera inférieur à 8 m³/h.

Ainsi, à titre d'exemple, l'ouvrage pourra être sollicité à un débit de 5,5 m³/h pendant une durée de 7h30 quotidiennement entre juin et septembre.

Le forage protégé par une tête de puits fermée et cadénassée. Par ailleurs, un compteur volumétrique sans remise à zéro sera mis en place afin de déterminer le volume total et le débit instantané prélevé à la nappe d'eau souterraine.



4. Cadre réglementaire

La mise en œuvre de ce projet est concernée par les dispositions réglementaires décrites dans le tableau ci-après :

Tableau 1 - Cadrage réglementaire du projet

	Création d'un forage au Champigny et exploitation de la nappe à des fins d'irrigation	
	Rubrique concernée	Application au projet
Article R214-1 du code de l'environnement	<p>- Rubrique 1.1.1.0 : au titre de la réalisation d'un forage d'irrigation : « Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.</p>	La création du forage interceptant la nappe du Champigny est soumise à déclaration .
	<p>- Rubrique 1.3.1.0 : Au titre du prélèvement : « a l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L.214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L.211-2, ont prévu l'abaissement des seuils :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1° Capacité supérieure ou égale à 8 m³/h (A)- 2° Dans les autres cas (D)	La nappe du Champigny est classée Zone de Répartition des Eaux au droit du projet. Ainsi, son exploitation est contrainte par les dispositions ci-contre. Le prélèvement à la nappe dans le cadre de la mise en œuvre du pompage restera inférieur à 8 m ³ /h. Dans ces conditions le projet est soumis à déclaration .
	<p>- 3.3.1.0 Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1° Supérieure ou égale à 1 ha (A)- 2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D)	Il existe au droit du projet une zone humide de classe B. Dans le cadre du projet il n'est pas prévu d'imperméabiliser substantiellement la parcelle. En effet, la minéralisation se limitera à la tête du forage et demeurera donc inférieure au seuil déclaratif de 0,1 ha.



		<p>Par ailleurs, l'exploitation de la nappe du Champigny n'aura pas d'impact sur la supposée zone humide. En effet, la nappe est isolée des formations de Brie superficielle par l'horizon imperméable des Argiles vertes de Romainville. Dans ces conditions, le projet n'est pas soumis à déclaration au titre de la rubrique 3.3.1.0.</p>
Nomenclature de l'annexe à l'article R122-2	<p>27. Forage en profondeur notamment les forages géothermiques, pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols :</p> <p>a) Forage pour l'approvisionnement d'une profondeur supérieur ou égale à 50 m</p>	<p>Afin de permettre une exploitation de la nappe du Champigny dans de bonnes conditions, il sera nécessaire de réaliser un forage de 60 m de profondeur. Dans ces conditions, le projet est soumis à une demande d'examen au cas par cas.</p>
	<p>16. Projet d'hydraulique agricole, y compris projets d'irrigation et de drainage de terre :</p> <p>a) Projet agricole y compris projets d'irrigation et de drainage de terres, sur une superficie supérieure ou égale à 100 ha ;</p> <p>b) Projet d'hydraulique agricole nécessitant l'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation, le remblaiement de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant d'une surface supérieure ou égale à 1 ha ;</p> <p>c) Projets d'irrigation nécessitant un prélèvement supérieur ou égal à 8 m³/h dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative ont été instituées</p>	<p>Le projet est d'une superficie totale de 3,6 ha pour 3 ha de surface agricole utile.</p> <p>Seule la tête de forage sera bétonnée. Il n'est pas prévu d'imperméabiliser une plus grande surface. Par ailleurs, l'imperméabilisation d'un ha du projet représenterait autant de surface cultivable en moins, ce qui ne va pas dans le sens du projet. La surface imperméabilisée restera inférieure à 1 ha. De plus, l'exploitation du forage n'aura aucun impact sur la zone humide puisque celle-ci est déconnectée de la nappe en raison de l'existence de l'horizon imperméable des Argiles Vertes de Romainville.</p> <p>Enfin, le prélèvement demeurera inférieur à 8 m³/h.</p> <p>A ce titre, le projet ne sera pas soumis à une demande d'examen au cas par cas au titre de la rubrique 16 de la nomenclature de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.</p>